

SYNTHÈSE SUR LA SANTÉ, LA SÉCURITÉ ET LES CONDITIONS DE TRAVAIL 2017

Collectivités de l'Hérault

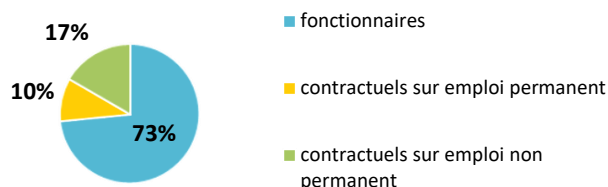


363 collectivités ont renseigné le bilan social sur 496 collectivités recensées soit 73 %.

Données de cadrage - les effectifs au 31 décembre 2017

➔ 26250 agents employés par la collectivité au 31 décembre 2017

- > 19 281 fonctionnaires
- > 2 609 contractuels sur emploi permanent
- > 4 360 contractuels sur emploi non permanent



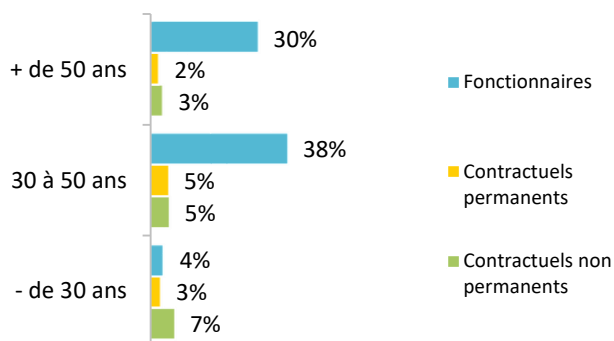
➔ En moyenne, les agents de la collectivité ont 46 ans

Âge moyen	
Fonctionnaires	47 ans
Contractuels permanents	40 ans
Ensemble	46 ans
Contractuels non permanents	36 ans

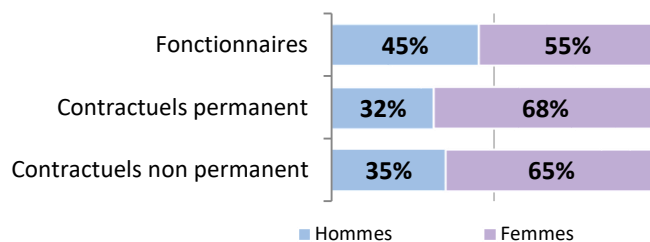
➔ 23279,0 agents en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) en 2017

- > 18433,0 fonctionnaires
- > 2014,0 contractuels permanents
- > 2832,0 contractuels non permanents
- Nombre totales **42 367 780 heures**
- d'heures travaillées : **rémunérées en 2017**

Pyramide des âges des agents titulaires et contractuels, permanents et non permanents



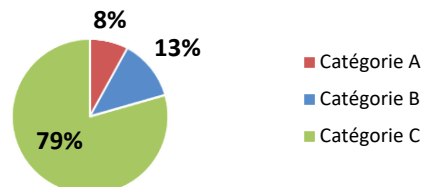
➔ Répartition par genre et par statut



➔ Répartition des emplois permanents par filière et par statut

Filière	Fonctionnaires	Contractuels	Tous
Administrative	23%	16%	22%
Technique	46%	39%	45%
Culturelle	4%	8%	5%
Sportive	1%	2%	1%
Médico-sociale	11%	17%	12%
Police	4%	0%	4%
Incendie	4%	0%	4%
Animation	7%	17%	8%
Total	100%	100%	100%

➔ Répartition des agents sur emploi permanent par catégorie



➔ Les principaux cadres d'emplois des agents sur emploi permanent

Adjoints techniques	34%
Adjoints administratifs	15%
Adjoints d'animation	7%
Agents de maîtrise	6%
Agents spécialisés des écoles maternelles	4%

Les accidents de service

⇒ 1270 accidents de service, dont 184 accidents sans arrêt de travail, soit 14,49 %

Chiffres clés (emplois permanents et non permanents)

⇒ Taux de fréquence¹: 36,99
 ⇒ Indice de fréquence²: 48,17
 ⇒ Taux de gravité³: 1,39

La filière technique est la plus concernée

Filière	Hommes	Femmes	Total	%
Administrative	6	46	52	4%
Technique	565	235	800	63%
Culturelle	4	8	12	1%
Sportive	12	6	18	1%
Médico-sociale	3	83	86	7%
Police	54	16	70	6%
Incendie	111	4	115	9%
Animation	22	56	78	6%
Hors filière	14	25	39	3%

Les adjoints techniques sont les plus concernés

Cadres d'emplois	% d'agents
Adjoints techniques	55%
Agents de maîtrise	7%
Sous-officiers	6%
Adjoints d'animation	6%
Agents de police municipale	5%

⇒ 59 015 jours d'arrêt de travail y compris reliquats des années antérieures

Chiffres clés (données assurance maladie 2016 tous les CTN)

⇒ Taux de fréquence¹: 22,7
 ⇒ Indice de fréquence²: 33,8
 ⇒ Taux de gravité³: 1,5

Les hommes sont plus concernés par les accidents de service que les femmes

La catégorie C est la plus concernée

Les accidents de trajet

⇒ 152 accidents de trajet, dont 14 accidents sans arrêt de travail, soit 9,21 %

⇒ 7 974 jours d'arrêt de travail y compris reliquats des années antérieures

Chiffres clés (emplois permanents et non permanents)

⇒ Taux de fréquence¹: 5,48
 ⇒ Indice de fréquence²: 5,77
 ⇒ Taux de gravité³: 0,19

La filière technique est la plus concernée

Filière	Hommes	Femmes	Total	%
Administrative	3	31	34	22%
Technique	43	27	70	46%
Culturelle	2	1	3	2%
Sportive				
Médico-sociale		14	14	9%
Police	7	4	11	7%
Incendie	5		5	3%
Animation	5	8	13	9%
Hors filière	0	2	2	1%

Les adjoints techniques sont les plus concernés

Cadres d'emplois	% d'agents
Adjoints techniques	37%
Adjoints administratifs	17%
Adjoints d'animation	7%
Agents de police municipale	7%
Techniciens	5%

Les femmes sont plus concernées par les accidents de trajet que les hommes.

La catégorie C est la plus concernée

¹ Nombre d'accidents * 10⁶ / Nombre d'heures payées

² Nombre d'accidents x 10³ / Nombre d'heures payées / 1607

³ Nombre de jours d'arrêt * 10³ / Nombre total d'heures payées

Les maladies professionnelles

- ⇒ 55 maladies professionnelles dont 16 reconnues avant 2017 ayant entraîné des jours d'arrêt dans l'année 2017
- ⇒ 7 467 jours d'arrêt de travail y compris reliquats des années antérieures

La filière la plus concernée est la filière Technique

Filière	Hommes	Femmes	Total	%
Administrative		1	1	2%
Technique	22	21	43	78%
Culturelle				
Sportive				
Médico-sociale		10	10	18%
Police				
Incendie				
Animation		1	1	2%

Les adjoints techniques sont les plus concernés

Cadres d'emplois	% d'agents
Adjoints techniques	54%
Agents de maîtrise	26%
Auxiliaires de puériculture	7%
Agents spécialisés des écoles maternelles	6%
Rédacteurs	2%

Les femmes sont plus concernées par les maladies professionnelles que les hommes

Le taux d'absentéisme est plus élevé pour les hommes (0,089 %) que pour les femmes (0,07 %).

La catégorie C est la plus concernée

Inaptitudes

74 demandes de reclassement au cours de l'année 2017

- ⇒ 6 demandes de reclassement suite à une inaptitude liée à un accident de travail ou une maladie professionnelle
- ⇒ 68 demandes de reclassement suite à une inaptitude liée à d'autres facteurs

682 décisions liées à une inaptitude prises au cours de l'année 2017

- ⇒ 2 reclassements suite à une inaptitude liée à un accident de travail ou une maladie professionnelle
- ⇒ 18 reclassements suite à une inaptitude liée à d'autres facteurs
- ⇒ 80 retraites pour invalidité
- ⇒ 3 licenciements pour inaptitude physique
- ⇒ 49 décisions d'inaptitude définitive (avis du comité médical ou de la commission de réforme)
- ⇒ 192 décisions d'accord de temps partiel thérapeutique
- ⇒ 275 décisions d'accord d'aménagement d'horaire ou d'aménagement de poste de travail
- ⇒ 63 mises en disponibilité d'office pour raisons médicales

Agents affectés à la prévention

403 agents affectés à la prévention

- ⇒ 290 assistants ou conseillers de prévention (ex-agents chargés de la mise en œuvre des actions de prévention dans la collectivité)
- ⇒ 17 agents chargés des fonctions d'inspection en hygiène et sécurité dans la collectivité (ACFI)
- ⇒ 14 médecins de prévention
- ⇒ 82 autres personnes affectées à la prévention (animateurs, formateurs prévention, personnes en charge de la prévention, ...)

— Actions liées à la prévention dans l'année 2017

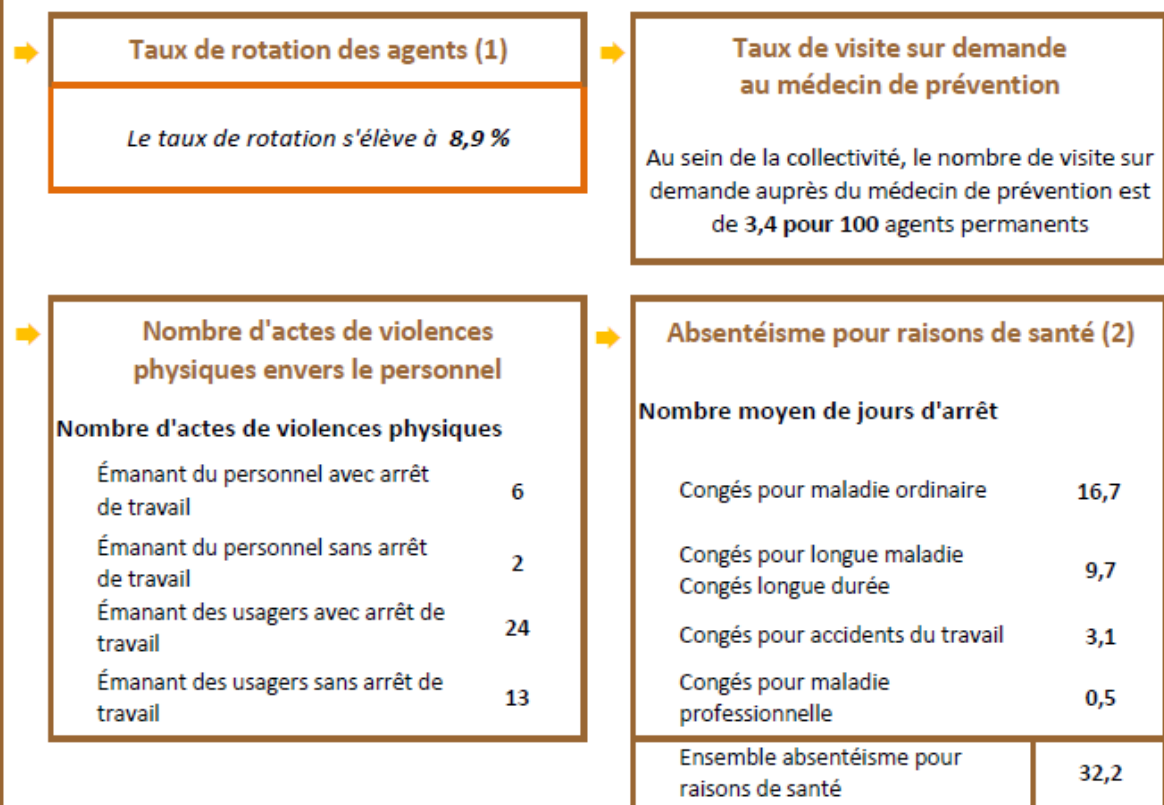
→ Au moins une action liée à la prévention a été réalisée

2796 jours de formation liée à la prévention ont eu lieu pour un coût de 255 840 €

	Montant en euros	Nombre de jours	Coût moyen
Formation obligatoire des agents assistants et conseillers chargés de la mise en œuvre des actions de prévention	15 783 €	476	33 €
Formation obligatoire des membres du comité d'hygiène et sécurité	11 363 €	260	44 €
Formation dans le cadre des habilitations	228 694 €	2060	111 €
Dépenses relatives aux interventions en matière de prévention et de sécurité	120 568 €		
Dépenses correspondant aux mesures prises dans l'année pour l'amélioration des conditions de travail	2 070 851 €		

— RPS

Les 4 indicateurs pour l'ensemble des collectivités de l'Hérault Année 2017



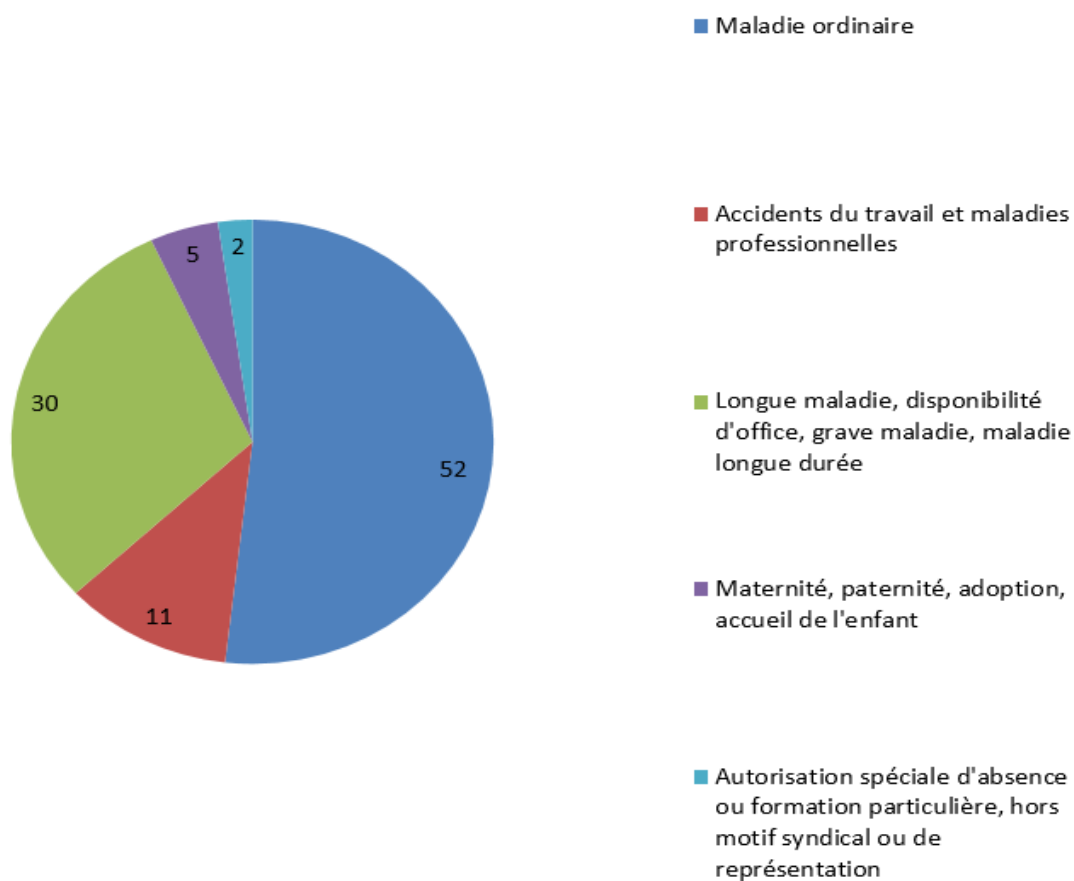
(1) Formule du taux rotation: $((\text{somme du nombre d'arrivées et du nombre de départs d'agents au cours de l'année})/2)/\text{effectif des agents permanents moyen de l'année } n$

(2) Formule de calcul: $\text{nombre de jours d'arrêts pour maladie}/\text{nombre total d'agents permanents}$

— Précisions absentéisme

Décompte des jours d'absence - Répartition par type d'absence

Maladie ordinaire	364 681 € jours
Accidents du travail et maladies professionnelles	79 301 € jours
Longue maladie, disponibilité d'office, grave maladie, maladie longue durée	211 277 € jours
Maternité, paternité, adoption, accueil de l'enfant	32 395 € jours
Autorisation spéciale d'absence ou formation particulière, hors motif syndical ou de représentation	16 143 € jours



➔ Méthodologie

Cette synthèse sur la Santé, la Sécurité et les Conditions Travail reprend les principaux indicateurs du Rapport Annuel sur la Santé, la Sécurité et les Conditions de Travail (RASSCT). Les données utilisées sont extraites du Rapport sur l'État de la Collectivité 2017 transmis en 2018 par la collectivité.

L'outil automatisé permettant la réalisation de cette synthèse a été développé par le Comité technique des chargés d'études des Observatoires régionaux des Centres de Gestion dans le cadre de l'Association Nationale des Directeurs-trices et Directeurs-trices Adjointes-es des Centres de Gestion.